



## AOT DELIVREES SANS MISE EN CONCURRENCE PREALABLE SUR LE PORT DE LORIENT (DOMAINE NON CONCEDE)

Il est porté à la connaissance du public la délivrance, par la Région Bretagne, des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) suivantes :

Lot	Titulaire	Objet	Durée	Début	Fin	Motif de la dérogation	Motivation *
B08bis	JEGO FRERES	Autorisation pompage eau de mer	9 ans	01/09/2020	31/08/2029	Installation nécessaire à l'activité du lot B08 sur concession pêche	F
La Base	LORIENT AGGLOMERATION	Pose de capteurs acoustiques pendant travaux de dragage	4 semaines	12/10/2020	18/12/2020	Courte durée	A
Appontement pétrolier	DPL	Pose de corps morts pour barrage anti-pollution	6 ans	15/10/2019	14/10/2025	Intérêt général / sécurité publique	G
Boulevard République	VILLE DE LORIENT	Aménagement d'un espace canin	6 ans	01/12/2019	30/11/2025	Activité non-économique (collectivité)	
Kermélo	GRDF	Canalisation de distribution de gaz	9 ans	01/01/2018	31/12/2026	Activité non-économique (protection de canalisation)	
Parcelle Quai Jean Bart	LORIENT AGGLOMERATION	Aménagement parking	6 mois	01/09/2020	28/02/2021	Courte durée	A
Petite Base du Scorff	ISMER	Aménagement et occupation locaux et alvéole sud	3 ans	01/01/2019	31/12/2022	AMI publié le 03/04/2019	H
Petite Base du Scorff	CHANTIER BRETAGNE SUD	Aménagement et occupation locaux et alvéole nord	3 ans	01/01/2019	31/12/2022	AMI publié le 03/04/2019	H
Rive Gauche du Scorff	MINARM	Ponton	6 ans	20/10/2018	19/10/2024	Ponton d'accès à des navires de servitudes de l'Etat	D
Pen Mané en Locmiquélic	COMPAGNIE DES PORTS DU 56	Aménagement zone de mouillages groupés	6 ans	01/01/2021	31/12/2026	Cohérence de gestion de la zone de Pen Mané	F

(\*) Motivation de la dernière colonne (articles L2122-1-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques) :

A = L2122-1-1 : occupation de courte durée

B = L2122-1-1 : autres disponibilités domaniales possibles

C = L2122-1-3 : seule personne en droit d'occuper le domaine public en cause

D = L2122-1-3 : titre délivré à une personne publique ou privée soumise à la surveillance directe ou au contrôle de l'autorité compétente

E = L2122-1-3 : titre délivré suite à une première procédure de publicité infructueuse

F = L2122-1-3 : titre délivré en raison de considérations géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles de la parcelle domaniale

G = L2122-1-3 : titre délivré en raison d'impératifs d'autorité publique ou de sécurité publique

H = L2122-1-3 : manifestation d'intérêt spontanée

I = L2122-1-2 : titre délivré à la suite d'une procédure ayant donné lieu à publicité et mise en concurrence (concession de service public par exemple)

J = L2122-1-2 : titre attribué en considération d'une urgence pour une durée d'1 an maximum

K = L2122-1-2 : avenant de prolongation